

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 18/03/2025

Date d'affichage : 03/04/2025

L'an deux mil vingt cinq, le premier avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Virginie THIERRY.

Étaient absents non excusés : Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : Mme Virginie THIERRY en faveur de Mme Delphine HUBLIN-PARIS.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 17

Secrétaire : M. Didier LANGEARD.

OBJET : Acquisition de la parcelle AB 290 : Allée du Grand Cerf

Monsieur le Maire expose au Conseil que par délibération du 25 février 2014, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir une partie de l'Allée du Grand Cerf appartenant à la succession de Monsieur Hubert LUCAS moyennant l'euro symbolique.

Maître Bodard de Lisieux était en charge de la rédaction de l'acte.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire que cette allée revienne dans le domaine public et soit entretenue comme telle.

Considérant que malgré plusieurs relances, Maître BODARD n'a pas procédé aux formalités demandées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (par 18 Voix Pour), décide :

- d'acquérir la parcelle AB 290 d'une superficie de 1 Are 77 centiares appartenant aux consorts LUCAS
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières nécessaires à cette transaction moyennant l'euro symbolique
- dit que l'acte de vente sera rédigé par Maître Régis RICHARD de THIBERVILLE (Eure).

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 03/04/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Didier LANGEARD.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

